



Communiqué du Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Vesdre : on ne recouvre pas ses trésors !

Dans le cadre du débat relatif à la couverture de la Vesdre à Verviers, Benoît LUTGEN, Ministre de l'Environnement, a fait le point sur la problématique du recouvrement des cours d'eau.

1. La préservation des ressources en eau

La Directive-cadre Eau nous enjoint d'atteindre un bon état qualitatif de l'eau à l'horizon 2015, c'est-à-dire un bon état biologique, chimique, physicochimique et morphologique de nos ressources en eau.

Les analyses démontrent que les effets néfastes des altérations physiques de l'artificialisation des berges, le voûtement ou le recouvrement d'un cours d'eau sont bien réels :

- diminution de la végétation des rives et de la rivière (algues),
- diminution du nombre de refuges, de sites de reproduction des espèces aquatiques,
- diminution de la fonction « corridor » de la rivière (le « corridor » fluvial comprend le lit de la rivière et les milieux naturels environnants. Ces hydrosystèmes sont des milieux de haute qualité écologique et ont des fonctions naturelles importantes. En cas de couverture d'une rivière, il est évident que la fonction corridor diminue),
- absence de flore par manque de lumière,
- obstacle à la migration des espèces,
- diminution de la biodiversité.

Ces différents éléments vont à contre-courant de l'objectif global qui doit être atteint par la Région wallonne.

2. Les cours d'eau, outils de développement et de lien social

Sur « l'espace-rivière », de nombreux usages peuvent être développés, surtout en milieu urbain : touristique, social, paysager, environnemental, économique, récréatif, éducatif pour les écoles et le public, ...

De nombreuses villes ont décidé de remettre en valeur ce patrimoine naturel. Les cours d'eau deviennent plus que jamais des outils centraux en termes touristique, de loisirs, de culture, d'espaces de convivialité. L'objectif est de transformer les berges en espaces publics plus accessibles aux citoyens ou aux touristes via des aménagements spécifiques (commerces de proximité, pistes cyclables, jardins et parcs, ...).

Les Villes d'eau présentent un atout touristique majeur qu'il convient de valoriser au maximum.

En Belgique, les exemples se sont multipliés : Ath, Tournai, Gand, Leuven, Termonde, ... « Bruxelles-les-Bains » est à cet égard le plus parlant...

Dernièrement, Benoît LUTGEN a marqué son accord et subventionné des travaux de découverte de la Senne à Tubize. Ce projet consiste à démolir un ancien bâtiment industriel afin de remettre le cours d'eau à ciel ouvert sur plus de 50 mètres.

Comme le rappelle le contrat d'avenir pour la Wallonie, « préserver le cadre de vie est un souci permanent de toute politique se revendiquant du développement durable et ambitionnant le bien-être des populations présentes et futures. Le cadre de vie est une composante essentielle du bien-être de chacun et un puissant facteur de développement socio-économique. Le développement wallon ne doit pas entrer en conflit avec la préservation de l'environnement ».

Loin de s'opposer, développement économique et protection de l'Environnement vont de paire. La valorisation des cours d'eau en milieu urbain est bénéfique pour l'environnement, la cohésion sociale, le développement économique et touristique d'une région. A condition qu'elle soit harmonieuse.

Verviers est la capitale de l'or bleu wallon. Elle doit le rester.